

CONDITIONS GENERALES DE VENTE

Les conditions ci-dessous s'appliquent à toutes transactions effectuées par la société en l'absence d'un contrat spécifique stipulant expressément les points sur lesquels la société accepte une dérogation.

■ 1 ACCEPTATION DES COMMANDES

Toute commande emporte l'adhésion sans réserve à nos conditions générales de Vente Aucune condition générale ou particulière de l'acheteur ne peut prévaloir sur ces conditions générales de vente

Toute commande passée verbalement par téléphone ou transmise par nos représentants ne nous engage qu'après confirmation écrite émanant de l'acheteur et après acceptation écrite de notre part.

Le retard de règlement de factures antérieures non motivé, entraînera de manière systématique la suspension du traitement d'une nouvelle commande.

Les commandes sont exécutées dans l'ordre d'arrivée et en fonction des disponibilités ;le vendeur est autorisé à procéder à des livraisons de façon globale ou partielle.

■ 2 DELAI DE LIVRAISON

Les délais de livraison ne sont donnés qu'à titre indicatif et les retards éventuels ne donnent pas le droit à l'acheteur d'annuler la vente, de refuser la marchandise ou de réclamer des dommages et intérêts

■ 3 TRANSPORT

Sauf stipulation contraire, la livraison est réputée effectuée dans notre magasin. Si cette livraison est retardée pour une raison indépendante de notre volonté, elle sera réputée avoir été effectuée à la date convenue.

Toutes nos marchandises voyagent aux risques et périls de l'acheteur quel que soit le mode de transport ou les modalités de règlement du prix de transport franco ou port dû.

■ 4 PRIX

Nos prix sont établis Hors Taxes (T.V.A en sus) et sont révisables en fonction des variations des conditions économiques, douanières, monétaires et fiscales du moment.

Les commandes sont acceptées et facturées au tarif en vigueur le jour de la livraison.

Nos prix sont fermes durant une période d'un mois à compter de la date d'établissement de l'offre.

■ 5 CONDITIONS DE REGLEMENT

Le paiement de nos factures s'effectue :

- soit comptant à réception de facture (escompte de 1%)
- soit à 30 jours à compter de la date de facture
-

Les effets de commerce devront nous être retournés acceptés huit jours après la réception de la facture.

En outre, pour toute commande d'un logiciel ou d'un développement spécifique (y compris les prestations d'installation et de formation) supérieure à 4573 € nos conditions sont les suivantes :

- 1/3 paiement comptant à la commande
- le solde à 30 jours à compter de la date de la recette



En application de la loi 92-1442 du 31 Décembre 1992, tout retard de paiement par rapport aux échéances fixées donnera lieu de plein droit à une pénalité de retard calculée par application aux sommes restant dues d'une majoration égale à 1.5 fois le taux d'intérêt légal.

■ 6. RÉSERVE DE PROPRIÉTÉ

FITELEC Production conserve la propriété des biens vendus jusqu'au paiement effectif de l'intégralité du prix en principal et accessoires. Le défaut de paiement de l'une quelconque des échéances peut entraîner la revendication de ces biens.

L'acheteur assume néanmoins à compter de la livraison, les risques de perte ou de détérioration de ces biens ainsi que la responsabilité des dommages qu'ils pourraient occasionner.

■ 7 GARANTIE

Notre garantie est limitée à celle appliquée par le constructeur et figure sur l'offre qui vous est adressée. Le bénéfice de la garantie ne pourra pas être reconnu en cas de démontage par le client ou par un tiers non habilité, transformation, détérioration provenant de négligence, défaut de surveillance ou d'entretien, utilisation défectueuse, ou accident matériel.

Sauf convention expresse contraire, nos prestations de S.A.V sont garantis 3 mois pièces et main d'œuvre.

■ 8 PRESTATIONS PARTICULIERES

Les contrats particuliers, notamment les contrats de maintenance et les fournitures de solutions logicielles standards et spécifiques ont des clauses spécifiques.

Toutes les clauses non évoquées dans les contrats particuliers sont réputées être celles des conditions générales de vente.

■ 9 RECLAMATIONS ET RETOURS

Toute réclamation sur des matériels vendus par FITELEC Production devra pour être admise, être formulée dans le délai de 8 jours suivant la date de livraison.

L'acheteur ne pourra retourner le matériel jugé non conforme ,après accord de notre part, que si les 4 conditions suivantes sont réunies :

- Le motif précis du refus doit être indiqué pour chaque matériel présumé défectueux.
- Le retour doit être effectué dans l'emballage d'origine complet et en bon état, ainsi que les notices et accessoires aux frais de l'acheteur.
- Le matériel ne doit avoir subi aucune détérioration pour quelque cause que ce soit, (notamment au cours des opérations des stockage, de contrôle, de montage ou de démontage, etc ...).
- L'acheteur ne doit avoir apporté aucune modification aux matériels.

En cas de retour accepté, FITELEC Production pourra à son choix, soit remplacer, soit réparer, soit créditer du prix le matériel reconnu défectueux.

Ces dispositions ne s'appliquent pas pour les matériels qui auront subi une recette en usine.

■ 10 JURIDICTION

Tout litige relatif à la présente vente, même en cas de recours en garantie ou de pluralité de défendeurs, serait à défaut d'accord amiable de la compétence exclusive du tribunal de commerce de ROUEN.

